

L'an deux mil vingt et un le neuf mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - Mme QUEFFELEC I - M. BROCHAND M - - Mme PRADIGNAC S — M. BOULANGER P – Mme CAVILLON C– M. VANET F - M. DURANCEAU S - M. RAMEL C - M. DAUJAT J - Mme BESSON V

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Mme CAVILLON C

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Le compte-rendu du 2 Février est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS COMMUNALES - 2021.03

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

- À PACCOUD Marion, un don de naissance : 30 €
- Au Comité de Jumelage Veyle Straubenhart : 50 €
- À l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain : 50€
- Au Fonds de Solidarité Logement (FSL) – CODAL : 141 €

Ces sommes seront prélevées à l'article 6574 du budget.

CRÉATION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « ABEL CORNATON » - 2021.04

Après conseil pris auprès de la trésorerie de Saint Laurent S/Saône et selon l'instruction budgétaire et comptable M14, la création du lotissement « Abel Cornaton » nécessite la création d'un budget annexe à celui de la commune. En effet, cette opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées. De ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui en justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Cela permet aussi de ne pas bousculer l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser ainsi le risque financier à l'opération.

L'instruction budgétaire M14 prévoit les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains. Les terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. Sachant que les terrains seront achetés auprès de particuliers, leurs prix d'acquisition seront exonérés de TVA. Par conséquent, une TVA sur marge s'appliquera sur le prix de revente de ces terrains.

Dès l'opération de lotissement terminée, le budget « Lotissement Abel Cornaton » sera clôturé. Les éventuels résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris dans le budget communal. Les équipements et VRD réalisés seront par opération comptable intégrés dans l'inventaire de la commune.

Le budget annexe « Lotissement Abel Cornaton » retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la commune.

VU le projet d'aménagement de lotissement à réaliser sur le territoire de la collectivité à réaliser sur le territoire de la collectivité ;

VU l'instruction budgétaire M14

CONSIDÉRANT que l'instruction budgétaire et comptable M14 précise que les opérations d'aménagement de lotissements ou de zones doivent donner lieu à une comptabilisation des stocks dans le cadre d'un budget annexe ;

CONSIDÉRANT que les opérations entrent de plein droit dans le champ d'application de la TVA et doivent en conséquence être portées dans un budget annexe assujéti à la TVA ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour,

Approuve la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Abel Cornaton » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale du lotissement destiné à la vente ;

Précise que ce budget sera voté par chapitre ;

Prend acte que toutes les opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe y compris les frais liés aux divers réseaux ;

Opte pour un régime de TVA sur la marge conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration ;

Adopte le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stock ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale ;

Précise que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

DIVERS :

Les 2 sections, fonctionnement et investissement sont expliqués au Conseil dans le détail, afin que chaque élu puisse s'approprier et comprendre le budget de la commune.

Monsieur Duranceau expose à l'assemblée 4 projets proposés par Axis Conseil concernant les futurs lots qui seront à la vente dans le lotissement Abel Cornaton.

Une discussion s'engage et Monsieur le maire rappelle que c'est l'unique terrain dont la commune est propriétaire et souligne l'opportunité importante pour la commune de promouvoir rapidement l'accès à la propriété. Il précise que le quota obligatoire pour l'ensemble du territoire français sera de 15 habitants par m² d'ici quelques années, ce qui n'est pas souhaitable pour notre territoire aujourd'hui.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS :

*** Conférence des Maires : Christophe Greffet**

La commune bénéficiera de 140 000 € de fonds de concours versés par la Communauté de Communes pour les 5 ans à venir. Les projets ne devront pas être de la voirie.

*** Transition écologique et Mobilité : Fabrice Vanet**

Adhésion de la Communauté de communes à l'association « Vélo & Territoires »

Un marché, visant à soutenir les producteurs locaux voit le jour dans plusieurs communes du canton. Il aura lieu, à tour de rôle, le vendredi soir de 16h à 18h, voire 19h.

Chaque commune, pourra mettre en place ce jour là, une animation.

Le marché sera à St Genis, le Vendredi 26 Mars et une vente de poulet sera animée par Jean-Christophe MONIER en partenariat avec le Comité des Fêtes de St Genis. La vente se fera sur réservation. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

*** Prochaines réunions ou manifestations : DATES A RETENIR**

Prochain Conseil Municipal : Mardi 30 Mars 2021

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22H40.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

NOM – PRENOM	Signature
M. GREFFET Christophe	
M. BROCHAND Michel	
Mme QUEFFELEC Isabelle	
M. DURANCEAU Sébastien	
M. DAUJAT Julien	
Mme BESSON Virginie	
M. RAMEL Cyril	
Mme PRADIGNAC Sophie	
Mme CAVILLON Christine	
M. VANET Fabrice	
M. BOULANGER Paul	